

## **COMMISSION FORMATION**

### **Compte rendu de la réunion du 21 février 2008**

**Présents :**

P. BERNADET – M. PELLEGRINO– Y. LOUSTAU – R. GOUBET – JP. DESTENAVES

**Excusé :** B. BOUCHEZ

Le compte rendu de la séance du 10 janvier 2008 est validé à l'unanimité par la Commission.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Cahier des charges du diplôme d'Entraîneur Fédéral**

La Commission valide la plupart des remarques apportées par P. BERNADET.

Cinq modifications supplémentaires sont apportées :

- précisions concernant l'évaluation du rapport de stage
- précisions concernant la délivrance par le DTN d'une attestation de niveau permettant d'entrer en formation
- rajout dans les conditions d'accès à la formation de l'obligation d'être licencié depuis au moins 2 ans
- obligation de joindre une lettre de motivation signée par le Président du Club dans le dossier d'inscription
- coût de formation porté à 500 € afin de permettre un suivi des stagiaires en situation dans leur club

Le cahier des charges ainsi corrigé est validé par la Commission.

(Voir document joint)

Pour clore ce point de l'ordre du jour, P.BERNADET rappelle le haut niveau d'exigence et de qualité, qu'il souhaite voir apporter aux futures formations d'entraîneurs.

Il demande également à la DTN de travailler activement sur les contenus proposés de façon à ce que la première formation puisse être mis en œuvre si possible dès cet automne.

Le cahier des charges sera envoyé aux Comités et Ligues pour info et sera également mis sur le site fédéral.

## **Formation des enseignants d'EPS : équivalence BIF**

En préambule P. BERNADET rappelle qu'en l'état actuel, tout enseignant d'EPS qui souhaite proposer des activités Surf à ces élèves, en a tout à fait le droit. Cependant ce droit ne s'applique pas aux activités rémunérées, extérieures à leur enseignement en classe. Compte tenu des spécificités de nos disciplines, de nombreux enseignants motivés par la mise en œuvre de ces activités, souhaitent néanmoins acquérir des compléments de formation.

R. GOUBET présente alors les modalités de formation réservées aux enseignants d'EPS. Le texte proposé soulève deux commentaires principaux :

- l'absence de contenus de formation pédagogique
- l'opportunité d'épreuves de certification au regard du public concerné : Il semble toutefois souhaitable que la formation proposée puisse s'appuyer sur des activités pratiques en situation, afin de permettre à chaque enseignant de bien évaluer s'il a ou non, les capacités et les compétences pour assurer un enseignement du Surf avec toutes les garanties de sécurité nécessaires pour ses élèves.

Le contenu des deux journées présenté dans le texte ayant été déjà arrêté avec les enseignants d'EPS (contenu correspondant à leur demande), la Commission souhaite que soit proposée aux enseignants motivés par la mise en œuvre des activités Surf dans leur enseignement, une troisième journée de formation pratique portant plus précisément :

- l'enseignement du Surf en situation,
- les compétences nécessaires pour assurer la sécurité des élèves : autonomie dans l'océan, niveau de pratique individuel, connaissance du milieu (évaluation des conditions de mer).

Les enseignants ayant suivi ce parcours de formation pourraient alors se voir délivré le diplôme d'Initiateur fédéral.

## **Validation du calendrier des formations fédérales et des équipes de formateurs**

A ce jour nous avons reçu les offres de formations suivantes :

**\* Brevet d'Animateur fédéral :**

- Comité de Vendée
- Ligue PACA
- Comité Charente Maritime
- Ligue Guadeloupe (en projet)

**\* Brevet d'Initiateur Fédéral :**

- Ligue Aquitaine de Surf
- Ligue Bretagne de Surf
- Ligue Poitou Charente
- Ligue Pays de Loire
- Ligue Guadeloupe (en projet)

La Ligue d'Aquitaine proposera 2 types de formations afin de couvrir l'ensemble des demandes : l'une concentrée sur les 2 semaines des vacances de février (Côte Basque), l'autre étalée sur plusieurs week end au Printemps (Gironde).

Ces formations s'appuyant sur des équipes de formateurs confirmés, souvent titulaires du BEES 2<sup>ème</sup> degré, sont validées par la Commission ainsi que leurs équipes de formateurs. Ce calendrier sera disponible sur le site de la FFS.

La Commission se réserve la possibilité d'étudier tout autre demande de formation venant de Comités ou de Ligues.

## **Validation de l'équipe de formateurs du centre de formation de la FFS (formation au BP).**

Cette équipe de formateurs s'appuie notamment :

- Technique de l'activité, performance individuelle : J. HAMEL et J. BARETS tous deux BE2 surf

- Pédagogie : JP DESTENAVES et K BOUDINE (BE2 surf)
- Connaissance du matériel et historique : J. HAMEL (BE2)
- Connaissance du milieu : M. MATVEIEFF (Ingénieur Météo France)
- Connaissance des publics : A. MEUNIER (Professeur de Sport – DDJS Pyrénées Atalntiques)
- Connaissances générales anat/physio : D. COLOGNI (professeur de sport – dtn)
- Projet fédéral : S. LOUGAROT (professeur de sport – dtn)
- Réglementation : JP DESTENAVES (professeur de sport – dtn)
- Sécurité, sauvetage : H. LABROSSE (formateur secourisme et sauvetage côtier)
- Environnement durable : C. FENSTERBANK (Commission Ecosurf)
- Handisurf : B. PERISSE (Commission Handisurf)
- Projet de développement : S. DOIMO (professeur au CREPS – coordinatrice des formations BP)

Il pourra être fait appel à d'autres formateurs sur des interventions ponctuelles venant en complément aux formations citées.

L'équipe de formateurs au BP du Centre de formation de la FFS est validée par la Commission.

## **Mise en œuvre d'une licence professionnelle par l'UFRSTAPS de Bordeaux**

Le dispositif général des formations aux différents diplômes sportifs et métiers du sport est appelé à subir des modifications importantes dans les prochaines années. Notre ministère de tutelle (JS) et l'Education Nationale devront en effet proposer des synergies entre les formations professionnelles (BP, DE, DEES) et les formations universitaires (Deug, Licences, Masters STAPS) afin de gagner en cohérence, et proposer des formations et des diplômes adaptés aux réalités de l'emploi.

Dans le cadre des réflexions engagées à différents niveaux, P. BERNADET souhaite lancer auprès des Clubs, Comités et Liges, une enquête portant sur l'opportunité de mettre en œuvre une licence professionnelle. Cette licence aurait une connotation Nautisme et portera plus particulièrement sur la gestion de structures associatives ou privées Surf, Voile Canoë Kayak.

(Voir document joint)

La Commission donne un avis favorable à ce projet.

## Questions diverses

### **\* La formation aux Brevets fédéraux (BAF, BIF et BEF) est-elle obligatoire pour passer les diplômes correspondants (Y. LOUSTAU) ?**

S'il est souhaitable que les futurs candidats suivent les formations correspondantes, il semble difficile d'en faire une obligation stricte au regard du droit. Il est cependant possible d'aménager les modalités de certification tout au long des formations, de façon à rendre le suivi des formations quasi nécessaire.

### **\* Formation de formateurs (P. BERNADET) :**

P. BERNADET demande à ce que soit organisée comme l'an passé un regroupement des formateurs des diverses formations BAF et BIF. Des dates seront arrêtées lors de la prochaine réunion de la Commission, en fonction des dates et lieu des championnats de France, nombre de formateurs étant impliqués sur cet évènement.

### **\* Relation Commission formation / Commissions sportives (R. GOUBET)**

Lors de sa dernière réunion la Commission formation a acté le principe que des contenus techniques en Bodysurf, Skimboard et Bodyboard soient fournis aux candidats.

Le Président de la Commission rappellera cette demande aux responsables des Commissions concernées, lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

### **\* Demande de reconnaissance d'un diplôme fédéral d'encadrement du Skimboard (R. GOUBET)**

Cette demande sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission : contenus, modalités d'organisation, appellation que pourrait prendre ce diplôme sachant que celui-ci ne peut pas utiliser des appellations prises dans leur sens générique : Animateur, Initiateur, Entraîneur , Moniteur, Etc.....

## **Prochaine réunion de la Commission :**

Fédération Française de Surf

**le jeudi 17 avril, 13 h 30 à la FFS**

Une convocation sera envoyée pour confirmation

**Rapporteur de séance**

JP DESTENAVES

**Président de la Commission**

P. BERNADET

## **CAHIER DES CHARGES**

### **BREVET D'ENTRAINEUR FEDERAL**

#### **Organisateur :**

Niveau national : Commission Nationale Formation (CNF)

#### **Durée de formation :**

Formation en Centre de formation : 90 h (3 fois 1 semaine)

Formation pratique Club (stage) : 60 h

**Total : 150 h**

La période de formation en Club est concrétisée par un rapport de stage

#### **Modalités de certification :**

La validation du BEF est acquise à la suite des 2 épreuves suivantes :

- **Epreuve écrite de 3 h** : comportant 2 questions à traiter par le candidat dans les domaines suivant :
  - Analyse technique à partir d'un document : analyse d'un enchaînement Surf à partir de photos
  - Conception d'une progression pédagogique / technique ou l'établissement d'un cycle ou d'un plan d'entraînement pour un objectif déterminé

- **Epreuve orale de 30 mn** : portant sur la soutenance du rapport de stage faisant suite à la période de formation en Club. Cette épreuve se divisera en 2 parties : une présentation du rapport suivie d'un entretien avec le jury.

Ce rapport de stage de 15 pages (min) porte sur la conception et la mise en œuvre d'une période d'entraînement d'une dizaine de séances minimum. Le candidat devra, en dépassant la simple analyse descriptive, faire la preuve de sa capacité à construire une véritable démarche réflexive sur les démarches d'entraînement.

Les modalités et les contenus du rapport de stage seront explicités en cours de formation.

#### **Pré-requis pour l'entrée en formation :**

- Etre titulaire des diplômes fédéraux (BAF et BIF) ou du BP ou BE Surf
- Pouvoir justifier d'un Niveau national ou d'une attestation délivrée par le DTN au regard du passé sportif, de l'engagement et de l'expérience de l'encadrement des activités Surf dans le milieu associatif, de la personne concernée.

Une épreuve pratique de contrôle pourra être éventuellement organisée par la DTN.

### **Inscriptions :**

Les candidats devront remplir un dossier d'inscriptions comportant notamment une lettre de motivation, signée de leur Président de Club, faisant apparaître notamment, leur implication et leur expérience dans l'encadrement des jeunes sportifs de leur Club.

### **Modalités de recrutement des stagiaires :**

Afin de maintenir une bonne qualité de formation au regard des contenus abordés et de la nécessité de mettre en œuvre des séances pratique d'entraînement avec des publics spécifiques, il nous semble souhaitable de limiter à 15 le nombre de candidats accueillis en formation.

Pour les premières années de mise en œuvre la priorité pourrait être donnée :

- aux candidats ayant la responsabilité de sections sportives
- aux candidats directement impliqués depuis plusieurs années dans les clubs formateurs

### **Coût de formation :**

Coût horaire 4 € de l'heure (à titre indicatif pour le BAF et le BIF ce coût est de 3 €)

Coût de formation : 5 € x 90 h 450 €

Livret formation/ documentation : 50 € 50 €

**Coût total : 500 €**

### **Contenus de formations :**

Le livret de formation délivré aux stagiaires s'articule sur les contenus suivants :

- **Chapitre 1 : Rôle de l'entraîneur** (introduction)
- **Chapitre 2 : Analyse de la performance en Surf et connaissances générales**
  - Paramètres techniques : modélisation du Surf, analyse techniques des principales manœuvres
  - Paramètres physiques : biomécanique ; physiologie ; filières énergétiques ; coordination ; souplesse ; force ...
  - Paramètres psychologiques : préparation mentale, gestion du stress, gestion de la compétition...
  - Paramètres tactiques : critères de jugement, règles de compétition, stratégies de séries à 2 ou à 4
  - Paramètres environnementaux : connaissance du milieu et lecture de vagues

- Paramètres pratiques : connaissance du matériel
- **Chapitre 3 : Programmation et planification de l'entraînement**
  - Maturation de l'athlète et entraînement
  - Objectifs d'entraînement
  - Planification à court, moyen et long terme
  - Programmation de séances d'entraînement
  - Mise en œuvre de séances d'entraînement : situations pédagogiques, consignes techniques, tactiques...
- **Chapitre 4 : Relations entraîneurs / Entraînés**
  - L'entraîneur et l'entraîné dans le contexte socio-économique
  - Entraînement et coaching
  - Gestion individuelle de l'athlète et gestion d'un groupe
  - Rôle et place de l'entraîneur au regard de l'éthique sportive

## LICENCE PROFESSIONNELLE

### Lettre d'accompagnement

Madame, Monsieur,

La Faculté des Sports de Bordeaux (UFR STAPS - Université de Bordeaux 2) envisage de mettre en place une Licence Professionnelle « Surf » (Bac + 3) (niveau 2 des compétences dans le Répertoire National des certifications professionnelles RNCP, niveau DES MSJS). Bien évidemment, la Fédération Française de Surf sera étroitement associée dans cette formation universitaire ainsi que le CREPS d'Aquitaine.

La mise en œuvre de ce projet exige préalablement une étude d'opportunité et une analyse des attentes des employeurs potentiels afin de répondre au mieux au « marché de l'emploi » par la présentation de contenus de formation pertinents et adéquats.

Dans ce cadre, nous souhaiterions recueillir votre opinion sur la mise en œuvre d'un tel diplôme. Voici quelques informations générales sur cette formation. En l'état actuel des réflexions et des travaux d'élaboration, il ne s'agit là que d'un cadre général appelé à être largement affiné par la suite.

Que vous soyez un particulier, une structure associative ou commerciale, une institution... pour répondre à cette enquête et/ou pour faire toutes remarques vous semblant susceptibles de porter bénéfice à la réflexion concernant ce projet de formation, il vous suffit de remplir le document joint et de le renvoyer à :

[pascal.bernadet@u-bordeaux2.fr](mailto:pascal.bernadet@u-bordeaux2.fr)

Vous comprendrez, nous en sommes persuadés, l'opportunité et l'enjeu que représente pour le Surf, pour sa reconnaissance et celle de ses cadres, pour son développement, la mise en place d'une telle formation universitaire.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

APPN

Bordeaux

Pascal Bernadet  
Responsable Département

Faculté des Sports-

Vice-Président FFS.

## Projet de licence professionnelle « SURF »

### Informations générales

<b>Durée des études</b>	1 an (2 semestres)
<b>Année post-bac de sortie</b>	Bac + 3
<b>Composante de rattachement</b>	<a href="#">UFR des Sciences du Sport et de l'Education Physique (STAPS)</a>
<b>Niveau d'étude requis</b>	Bac + 2

### **1. Descriptif et objectif de la formation**

- L'objectif est de faire acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour gérer l'activité des diverses catégories de pratiquants et élaborer et mettre en oeuvre des politiques de développement de la discipline.

- Acquérir les connaissances scientifiques relatives au Surf de haute compétition
- Acquérir les connaissances scientifiques relatives au Surf de masse
- Connaître les institutions sportives, état et collectivités territoriales ainsi que le droit du sport et des associations
- Etre capable d'être un lien entre le monde économique du Surf et celui des pratiquants.
- Posséder une bonne maîtrise de l'outil informatique et de l'anglais
- Etre capable d'organiser et de gérer des compétitions dans le secteur associatif et de haut-niveau.
- Pouvoir encadrer des athlètes, des enseignants ou des dirigeants.

### **2. Débouchés professionnels**

Secteurs concernés:

- Secteur associatif privé (clubs et Fédérations)
- Associations sportives
- Comités départementaux et ligues régionales de la Fédération Française de Surf
- Fédérations étrangères de Surf
- Secteur commercial
- Secteur des collectivités territoriales

Il peut prétendre aux métiers suivants :

- Directeur, gérant ou employé de structure d'animation sportive.
- Employé du Ministère des Sports.
- Employé des collectivités locales.
- Directeur de club dans les structures associatives du surf français.
- Cadre technique du surf français dans les structures nationales ou délocalisées.
- Responsable d'équipement sportif dans les collectivités territoriales.
- Responsable d'encadrement d'athlètes de groupes privés et/ou commerciaux.
- Cadre chargé de l'organisation, des formations et du développement notamment auprès des fédérations de Surf de l'Union Européenne, de l'Union Africaine et des pays francophones.

### **3. Métiers types**

Directeur de centre sportif et de loisirs  
Directeur de structures associatives ou privées liées au Surf.  
Cadre des services techniques  
Cadre A de la fonction publique d'État  
Cadre A de la fonction publique territoriale

Manager Equipe Surf.

#### **4. Conditions d'admission**

**4.1 Etudiants en formation initiale** après remise d'un dossier de candidature justifiant d'une expérience sportive ou associative approfondie pour :

- les titulaires d'un diplôme de niveau Bac + 2 (DEUG, DUT, BTS, DEUST ou d'un niveau d'études équivalent)
- les sportifs de haut-niveau relevant des dispositions de l'instruction n° 94-174 JS du 24 mars 1995 relative à la scolarité des sportifs inscrits dans les filières du haut-niveau.
- les titulaires d'un Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 2<sup>ème</sup> degré (BEES 2)
- Les étudiants doivent posséder une qualification avérée en surf et présenter un projet personnel lié aux secteurs visés.

#### **4.2 Étudiants de nationalité française en formation continue**

- Salariés/demandeurs d'emploi possédant des compétences reconnues en Surf au titre de la validation des acquis de l'expérience et de la validation des acquis professionnels
- Reconversion professionnelle des athlètes de haut-niveau
- Les étudiants en formation continue doivent présenter un projet personnel lié aux secteurs visés.

#### **4.3 Étudiants étrangers**

- Être titulaire diplôme de niveau Bac + 2 ou équivalent
- Posséder un niveau de qualification avérée en Surf attesté par la fédération nationale du pays concerné et l'union continentale dont dépend le pays
- Présenter un projet personnel validé par la fédération nationale du pays concerné.

#### **La sélection des candidats fait l'objet d'une double procédure :**

- une analyse des dossiers de candidature permettant de situer le niveau de qualification et les résultats universitaires des candidats en formation initiale, la qualification et l'expérience professionnelle des postulants en formation continue.
- Un entretien destiné à évaluer l'adéquation entre le projet professionnel du candidat et les contenus de formation.

#### **Modalités de mise en oeuvre de la Validation des Acquis de l'Expérience :**

L'autorisation d'inscription à la formation peut-être obtenue après étude des dossiers conformément aux dispositions relatives à la validation des acquis de l'expérience et selon les modalités en vigueur à l'Université de Bordeaux 2. La commission pédagogique compétente sera composée des membres du comité de pilotage et de deux professionnels.

#### **5. Contenu de la formation**

**La licence professionnelle est organisée sur le mode de l'alternance pédagogique**, prenant en compte les temporalités spécifiques des milieux professionnels :

- enseignements dits « massés » ( par ex. 1 semaine par mois)
- projet tutoré (env. 75 h) et stage (env. 280 h)

<a href="#">Administration, Management</a> (TL9JD02U)	6
<a href="#">Formation professionnelle spécifique</a> (TL9JD04U)	15
<a href="#">Formation scientifique et technologique</a> (TL9JD01U)	9
<a href="#">Langages, Outils et Méthodes</a> (TL9JD03U)	6
<a href="#">Projet tutoré</a> (TL9JD05U)	12
<a href="#">Stages</a> (TL9JD06U)	12

**6. Poursuite d'étude**

L'insertion professionnelle est la règle après l'obtention de la Licence Professionnelle pour les étudiants en formation initiale.

Cependant, dans le cadre de la formation tout au long de la vie, les jeunes diplômés de la Licence Professionnelle pourront, après s'être insérés dans la vie active, reprendre des études en Master. (Conditions précisées ultérieurement après consultations des responsables de ces diplômes. )